

ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR



**L'ASSURANCE DE TOUCHER 562 000 LECTEURS\***

\*EN 22, 29 & 56

Votre annonce dans **Le Télégramme**

**1 - RÉDIGEZ VOTRE ANNONCE**

Forfait 15 mots, en majuscules, à raison d'un mot par case. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de téléphone (1 mot)


Mots supplémentaires éventuels (voir tarifs)

--	--	--	--	--

**2 - COCHEZ LA FORMULE CHOISIE | Forfait 15 mots**

**Auto - Immo - Divers**

**OFFRES PROMOTIONNELLES**

**FINISTÈRE - CÔTES D'ARMOR - MORBIHAN**

**50€ les 6 parutions** sous 15 jours  
Mot supplémentaire 5,00€

**60€ les 8 parutions** sous 20 jours  
Mot supplémentaire 6,00€

**FINISTÈRE**

**55€ les 8 parutions** sous 20 jours  
Mot supplémentaire 5,50€

**65€ les 10 parutions** sous 1 mois  
Mot supplémentaire 6,50€

**CÔTES D'ARMOR**

**9€ 1 parution**  
Mot supplémentaire 0,90€

**17€ les 3 parutions** sous 7 jours  
Mot supplémentaire 1,70€

**CÔTES D'ARMOR + MORBIHAN**

**15€ 1 parution**  
Mot supplémentaire 1,50€

**25€ les 3 parutions** sous 7 jours  
Mot supplémentaire 2,50€

**EMPLOI**

Votre demande d'emploi pour **20€ les 3 parutions\***  
Mot supplémentaire 2,00€

\* Une parution par semaine dans les pages Emploi

**3 - VOS DATES DE PARUTION**

Délai de parution : 2 jours après réception de votre grille

1 <sup>ère</sup> parution	2 <sup>ème</sup> parution	3 <sup>ème</sup> parution	4 <sup>ème</sup> parution	5 <sup>ème</sup> parution	6 <sup>ème</sup> parution	7 <sup>ème</sup> parution	8 <sup>ème</sup> parution
---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

**4 - VOS COORDONNÉES**

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....  
 Téléphone : ..... E-Mail : ..... @ .....

**5 - VOTRE RÉGLEMENT**

Formule choisie : ..... €  
 Encadrement annonce dans le Télégramme + 20 % : ..... €  
 Photo 6 € : ..... €  
 Domiciliation\* option « écrire au Télégramme qui transmettra » 18 € : ..... €  
 \* OBLIGATOIRE POUR LES ANNONCES RENCONTRÉS, CES ANNONCES NE SONT PAS PRISES PAR TÉLÉPHONE  
 TOTAL : ..... €

Par chèque à l'ordre de Viamedia  
 Par carte bleue :  
 Une conseillère vous appellera pour que vous puissiez donner vos coordonnées bancaires

**Contactez-nous** par téléphone  
**0 800 879 925** (Appel gratuit)  
 Règlement par carte bancaire  
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

**Contactez-nous** par courrier  
 Viamedia / Le Télégramme - Service Petites annonces  
 10, quai Armand Considère (port de commerce)  
 CS 92 919 - 29229 Brest cedex

**Contactez-nous** par courriel  
 petites-annonces @ letelegramme.fr  
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant auprès du "Télégramme", BP 243 - 29205 MORLAIX Cedex.

**ANNONCES RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS**

**Véhicules**  
**ACHAT AUTOMOBILE**



**Achète cash** au meilleur prix tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis camion benne ou magasin, mini-pelle, cabriolet, années 2 000. avec ou sans CT, même fort kilométrages. 06 59 50 45 26  
 1683725

**Vous organisez un concert ?**

**Publiez gratuitement votre événement sur letelegramme.fr**

**Annonces officielles**

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**  
 Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**. Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2023 (NOR : MICE2332581A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actulegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

**LEGALES ET JUDICIAIRES**

**Enquêtes publiques**

LANNION-TRÉGOR-COMMUNAUTÉ

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lannion**

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor-Communauté en date du 27/03/24, une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Lannion.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Lannion pendant la période du 03/04/24 au 06/05/2024 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la commune (<https://www.lannion.bzh>) et de Lannion-Trégor-Communauté (<https://www.lannion-tregor.com/fr/eau-assainissement/l-assainissementcollectif.html>).

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet à la mairie de Lannion (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Lannion, avant la clôture de l'enquête ;
- soit par courriel : [za-lannion.enquetepublique@lannion-tregor.com](mailto:za-lannion.enquetepublique@lannion-tregor.com)
- soit directement à la commissaire enquêtrice lors des permanences qu'elle tiendra en mairie : le mercredi 03/04/2024, de 9 h à 12 h ; le samedi 20/04/2024, de 9 h à 12 h ; le lundi 06/05/2024, de 14 h à 17 h 30.

Par décision du 23/01/24 de M. le Président du tribunal administratif de Rennes, Mme Martine Viart est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor-Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à M. le Préfet des Côtes-d'Armor, au maire de Lannion et au président du tribunal administratif.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Lannion tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor-Communauté (service eau-assainissement, tél. 02 96 05 60 89 et e-mail, [marina.pape@lannion-tregor.com](mailto:marina.pape@lannion-tregor.com)).

Le président, Gervais EGAULT

**Vie des sociétés - Formalités diverses**



**AVIS**

**EARL BAUX**

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €  
 Siège social : Le Coudray, 22100 TADEN - RCS SAINT-MALO 391 522 687

Suivant délibérations du 01/07/2023, l'assemblée des associés a, au 01/07/2023 :  
 - Décidé de la transformation de l'EARL en GFA (groupement foncier agricole), sans création d'un être moral nouveau, aucune modification n'est apportée au siège social, ni à la gérance.  
 - Modifié la dénomination sociale qui est désormais Baux.  
 - Prorogé la durée de la société qui est maintenant de 99 ans.  
 - Modifié l'objet de la société qui est désormais : la propriété, la jouissance et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.  
 Modification sera faite au greffe du TC de Saint-Malo.

La gérance